

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

Circulaire n° 2000-96 du 29 septembre 2000 relative à l'agrément provisoire du séparateur modulaire de voies BSS

NOR : *EQU0010239S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement).

En application de la circulaire n° 97-66 du 8 août 1997 relative aux conditions d'agrément des séparateurs modulaires de voies de classe B ;

Par référence à la norme XP P 98-453 ;

Vu les rapports d'expertise de choc BSS SMV-01/381 et 02/382 réalisés au laboratoire d'essais INRETS Equipement de la route, les 7 et 8 mars 2000, et considérant que la position du triaxe d'accéléromètres a été modifiée par rapport à la configuration initiale des mesures ;

Vu le rapport d'expertise SETRA-INRETS du 7 septembre 2000 ;

Vu les valeurs des indices obtenues lors des essais sur des séparateurs modulaires de voies en béton transmis par le LIER au SETRA le 29 septembre 2000 ;

Le séparateur modulaire de voies BSS est agréé à titre provisoire, en tant que dispositif de retenue temporaire, dans les conditions suivantes :

- séparateur de classe : B ;
- niveau : BT4 ;
- largeur de fonctionnement : 2,05 m.

Les caractéristiques techniques du dispositif sont définies dans l'annexe technique à la présente circulaire.

Cet agrément est délivré à titre provisoire pour une durée d'un an, dans l'attente de résultats d'essais complémentaires visant à préciser les équivalences entre les différentes configurations de mesures utilisées par le LIER.

Pour le ministre et par délégation :

*L'ingénieur en chef des ponts et
chaussées,
directeur adjoint de la DSCR,
Y. Robichon*

**ANNEXE TECHNIQUE
SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIES BSS**

1. Description

Le séparateur BSS est constitué d'éléments préfabriqués en béton armé, liaisonnés entre eux.

Les éléments sont équipés, à chaque extrémité de deux boucles métalliques solidaires de l'armature su béton.

La liaison entre les éléments est assurée par une broche métallique insérée dans les boucles.

2. Dimension des éléments

- hauteur : 0,81 mètre ;
- longueur : 4,00 mètres ;
- largeur au sommet : 0,15 mètre ;
- largeur à la base : 0,57 mètre ;
- masse : 1 950 kg (490 kg au ml).

3. Performances

Le séparateur BSS permet la retenue des véhicules lourds dans les conditions définies par l'essai de niveau BT4 de la norme XP P 98 453 (équivalence du niveau H1 de la norme NF EN 1317-2).

4. Eléments constitutifs

Les éléments préfabriqués sont en béton de résistance 35 MPA à 28 jours dosés 400 kg/m³ de CPA, conforme à la

norme NF P 18 103.

Les armatures sont constituées par des fers en acier crantés Fe TE 500 homologués.

5. Utilisation

Le séparateur BSS est un dispositif de retenue temporaire utilisé en protection des chantiers routiers ou autoroutiers. Les éléments, liés entre eux sont posés au sol sans ancrage.

Une longueur minimale de file de 100 m est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du système.

6. Nomenclature

DESCRIPTION	DIMENSION	NOMBRE/ élément
Elément béton	Hauteur : 810 mm Longueur : 400 mm Largeur base : 570 mm Largeur sommet : 150 mm Masse : 1 950 kg Béton B35 + AER dosé à 400 kg/m3 de CPA CEM 152.5 PMES	1
Filants n° 6	HA 8 x 3 880 acier cranté FE TE 500 homologué	10
Filants n° 5	HA 12 x 3 880 acier cranté homologué	2
Cadre n° 4	HA 6 x 240 acier cranté FE TE 500 homologué	16
Cadre n° 3	HA 6 x 330 acier cranté FE TE 500 homologué	16
Cadre n° 2	HA 6 x 640 acier cranté FE TE 500 homologué	16
Cadre n° 1	HA 6 x 1 700 acier cranté FE TE 500 homologué	16
Anneaux de liaison	Epingle en acier diamètre 16 mm, longueur 400 mm soudée à 2 barres diamètre 10 mm de longueur 80 et 100 mm ancrée dans le béton sur 310 mm de longueur ayant 2 rondelles soudées de 38 mm de diamètre interne, 90 mm de diamètre externe 90 mm et de 6 mm d'épaisseur	4 8 8
Broche de liaison	Barre de 30 mm de diamètre et 500 mm de longueur	4
Anneau de levage	ARTEON 2,5 T	2